



**HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉSIDENTE
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE**



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

SIXIÈME RÉUNION PLÉNIÈRE DU CONSEIL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Mardi 25 janvier 2022

Salon d'honneur de la Présidence

UNE INSTANCE DE COORDINATION EN MATIÈRE
DE PRÉVENTION :

LE CONSEIL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE





6^e réunion plénière du Conseil de prévention de la délinquance en Polynésie française - janvier 2022

Le Conseil de prévention de la délinquance de la Polynésie française a été créé par arrêté du Haut-commissaire et installé le 18 janvier 2016.

Le plan de prévention de la délinquance en Polynésie française est défini au regard des faits les plus prégnants en Polynésie française et des thématiques où la prévention apporte une plus-value, une réponse complémentaire à des problématiques sociales, en amont du dispositif répressif et de la réponse pénale.

Ainsi, les deux premiers plans 2016/2017 et 2018/2020 ont eu pour socle commun :

- La lutte contre les addictions ;
- La prévention de la délinquance juvénile ;
- La prévention des violences intrafamiliales.

De manière générale, le **bilan 2020** de la délinquance en Polynésie française affiche une **baisse sensible**. Ces résultats confirment que la délinquance y est contenue, au regard du volume des faits constatés avec de bons taux d'élucidations des forces de l'ordre et une réponse pénale réactive.

Néanmoins, l'évolution à long terme des faits constatés, des indicateurs d'activité des forces de l'ordre ou encore des personnes mises en cause, laisse apparaître des phénomènes nécessitant une **réponse adaptée et durable** en matière de sécurité, d'ordre publics, et de prévention de la délinquance.

L'ANALYSE DE LA DÉLINQUANCE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE EN 2020



VIOLENCES INTRAFAMILIALES

UNE STABILITÉ DE LA VIOLENCE ET DES TAUX DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES SUPÉRIEURS AUX MOYENNES NATIONALES

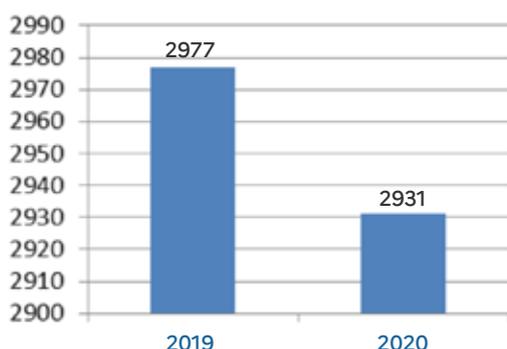
Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) représentent **2 931 faits enregistrés** en Polynésie française en 2020, soit une baisse de -1,6% par rapport à 2019. En revanche, comparé à l'année 2016, les AVIP ont augmenté de 14,5%.

Au 30 novembre 2021 les AVIP représentent 3 190 faits enregistrés.

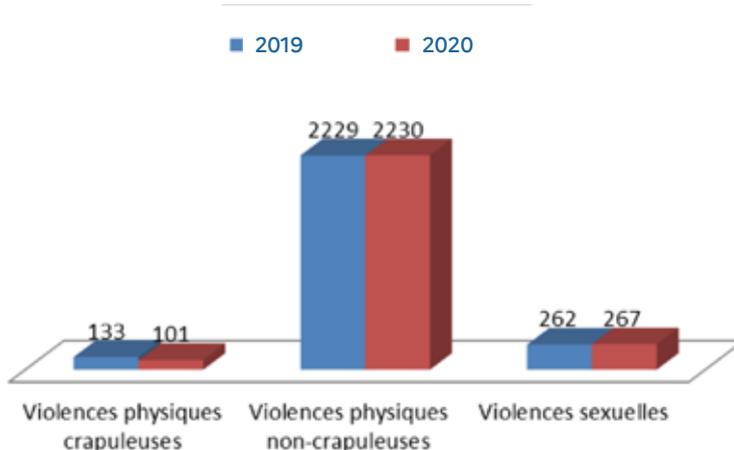
TAUX DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Parmi ces AVIP, ce sont les violences intrafamiliales qui sont les plus prégnantes. En effet, les violences physiques non crapuleuses enregistrées en 2020 ont un taux pour 1000 habitants de 8,13 (supérieur au taux national de 5,72). Les violences sexuelles ont quant à elle un taux pour 1 000 habitants de 0,97 (supérieur au taux national de 0,88).

ÉVOLUTION DES ATTEINTES VOLOTAIRES À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE



RÉPARTITION PAR TYPE D'ATTEINTE VOLOTAIRE À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE



En moyenne, près de 1 500 femmes sont victimes chaque année de violences criminelles ou délictuelles en Polynésie française. Les violences physiques non crapuleuses sont principalement commises dans la sphère familiale au sens large. 77% des victimes de violences intrafamiliales sont des femmes.



ATTEINTES AUX BIENS

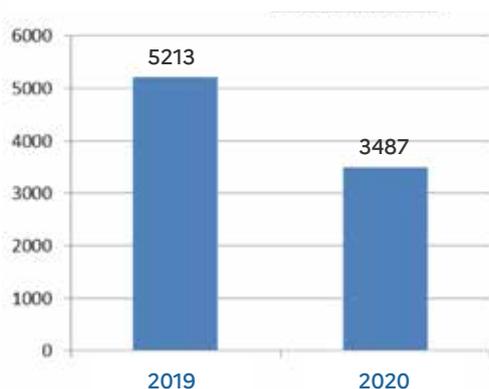
UNE BAISSÉ DES ATTEINTES AUX BIENS DEPUIS 2016 ET DES TAUX INFÉRIEURS AUX MOYENNES NATIONALES

La délinquance acquisitive en Polynésie française est inférieure au seuil national. Le taux annuel pour 1 000 habitants des atteintes aux biens est de **12,72 faits en 2020** en Polynésie française contre 26,14 au niveau national.

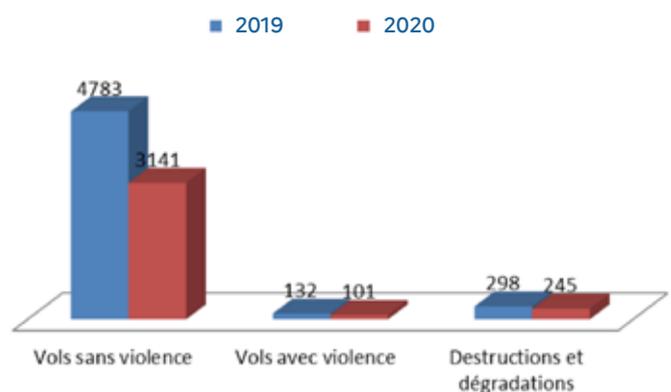
Au 30 novembre 2021 les AAB représentent 2 998 faits enregistrés.

La Polynésie française est par ailleurs préservée en matière de délinquance organisée et en l'absence de phénomènes de vols à main armée, les atteintes aux biens sont constituées principalement de vols sans violence (**3 141 faits en 2020**).

ÉVOLUTION DES ATTEINTES AUX BIENS



RÉPARTITION PAR TYPE D'ATTEINTE AUX BIENS





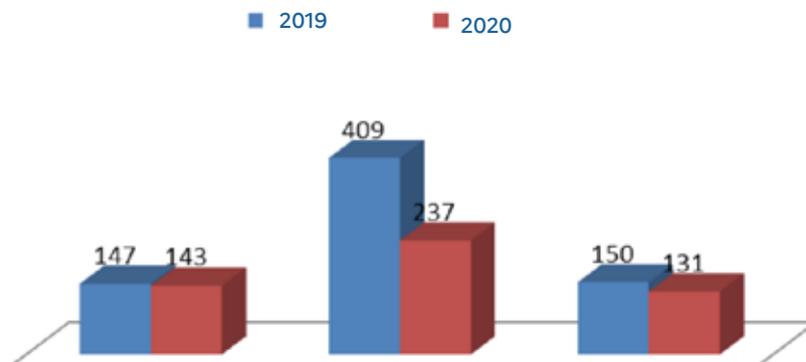
DÉLINQUANCE

LES MINEURS ET LES JEUNES SONT CONCERNÉS PAR LA DÉLINQUANCE ACQUISITIVE

L'analyse de la délinquance des mineurs en 2020 permet de constater que les jeunes sont plus largement « représentés » dans les faits d'atteintes aux biens, où ils représentent plus d'un tiers des personnes mises en cause.

Au 30 novembre 2021, 195 mineurs ont été mis en cause dans le cadre d'AVIP, 192 pour des AAB, et 165 pour des troubles à la tranquillité publique.

RÉPARTITION DES INFRACTIONS DE MINEURS MIS EN CAUSE





STUPÉFIANTS

UNE CONSTATATION DES INFRACTIONS À LA LÉGISLATION SUR LES STUPÉFIANTS (ILS) QUI LAISSE APPARAÎTRE UNE CONSOMMATION « BANALISÉE », NOTAMMENT DE CANNABIS.

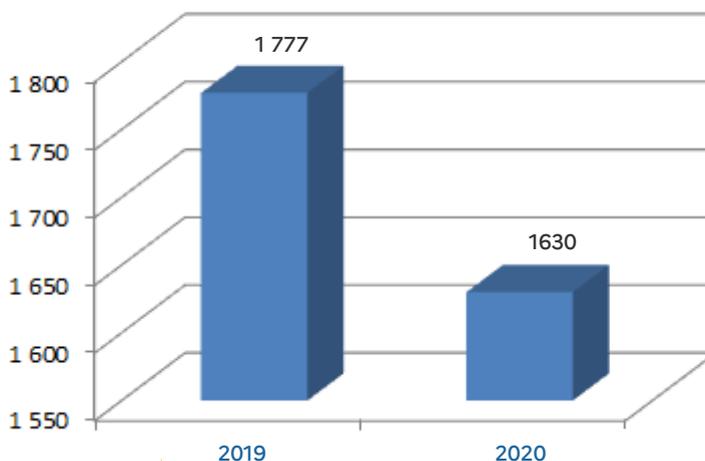
Les infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS) représentent **1 598 faits en 2020**, en baisse de -8,7% par rapport à 2019. Cette baisse s'explique notamment par la crise sanitaire liée à la COVID-19. Si le cannabis (« paka ») est très répandu sur le territoire, le trafic d'ice en Polynésie française devient la « colonne vertébrale de la délinquance ».

Au 30 novembre 2021 les ILS représentent 1 216 faits enregistrés.

À ce jour, le taux annuel pour 1 000 habitants est de **4,62 faits** en Polynésie française (contre 3,55 au niveau national).

L'État et le Pays se sont engagés à renforcer leurs actions en matière répressive, préventive et de communication, au travers notamment d'un **plan de lutte contre l'ice signé en février 2021** par le Haut-commissaire, le Procureur Général, le Procureur, et le Président de la Polynésie française.

ÉVOLUTION DES INFRACTIONS À LA LÉGISLATION SUR LES STUPÉFIANTS



LE PLAN DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE 2021/2024

4

programmes d'actions ont été validés par le
Conseil de prévention de la délinquance pour :

1

réduire les
conduites
addictives

2

accompagner
la jeunesse pour
changer les
comportements

3

prévenir les
violences
intrafamiliales et
améliorer l'aide
aux victimes

4

garantir la
sécurité et la
tranquillité
publiques

RÉDUIRE LES CONDUITES ADDICTIVES

» Protéger les jeunes de la consommation de stupéfiants :

Maintenir les contrôles sur les points de deals et aux abords des établissements scolaires.

» Prévenir la consommation excessive d'alcool :

Réviser et moderniser la réglementation applicable ;

Intensifier les contrôles et accroître les peines et sanctions en matière d'infractions et manquements à la réglementation du commerce d'alcool.

» Mettre en œuvre le plan de lutte contre l'ice :

Apporter une réponse globale en adaptant le dispositif aux spécificités du territoire.

PRÉVENIR LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES ET AMÉLIORER L'AIDE AUX VICTIMES

» Développer une stratégie de prévention des violences intrafamiliales adaptée au public et au territoire :

Quantifier, identifier et cibler les publics prioritaires (personnes âgées, enfant faamu, personnes handicapées, mineurs) afin d'envisager des réponses adaptées.

» Améliorer la prise en charge des victimes de violences intrafamiliales :

Améliorer le repérage et les délais de traitement des signalements

Améliorer la prise en charge et la protection des victimes

ACCOMPAGNER LA JEUNESSE POUR CHANGER LES COMPORTEMENTS

» Prévenir la délinquance des jeunes et lutter contre la déscolarisation et le décrochage scolaire :

Développer l'information sur les conséquences pénales des actes délinquants, sur le civisme et le respect des autres.

» Renforcer et développer des mesures multi-partenariales :

Repérer les situations de jeunes à risque ou en difficulté et les prendre en charge.

» Renforcer le rôle des parents :

Soutenir la parentalité.

» Mettre en place des actions de remobilisation citoyennes à destination des jeunes :

Renforcer un « parcours civique scolaire » pour former les citoyens de demain.

GARANTIR LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

» Lutter contre les nuisances sonores (runs et car-bass)

» Lutter contre les chiens errants

» Garantir la sécurité des loisirs nautiques



**HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉSIDENTE
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE**



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*